

22 FEVRIER 1974.-

LE LAC lieu dit entre  
Bizeneuille et Sautagny.- (03)  
oooooooooooooooooooooooooooo

Heure : 23 h

Le témoin et son épouse (anonymat demandé) rentraient de Dijon par la N. 694. Le mari conduisait. Tout au long du trajet ils avaient eu à subir un brouillard parfois très épais. En arrivant près de Sautagny le témoin constata avec surprise la disparition du brouillard, la visibilité était parfaite. A cet endroit il remarqua pour la première fois une lueur intense située en avant et à droite de l'axe de la route et qui apparaissait par moment à travers la végétation. Le témoin envisageant une cause normale ne jugea pas utile d'en parler à son épouse qui ne la vit que plus tard. Tout d'abord il pensa à des phares de tracteurs, à une équipe de l'EDF effectuant une réparation... à des militaires en manoeuvre etc... Mais tout à coup, la végétation fit place à une prairie nue et les témoins découvrirent la " chose " dans son intégralité et aussitôt ils furent convaincus d'avoir affaire à un objet matériel bien qu'ils ne virent autre chose qu'une structure lumineuse. C'était une sorte de cylindre vertical de 8 m de haut et de 3 m de diamètre au sommet, légèrement plus étroit à la base.

Extrêmement lumineux, bien que ne rayonnant pas, l'objet était posé au sol, légèrement en contre bas ( 3 à 4 m ) à 20 ou 40 m du bord droit de la route, près d'un petit ruisseau affluent de la Beaumerie. Les témoins sont incapables de se rappeler si l'objet était posé entre la route et le ruisseau ou en deça... et comme aucune trace n'a été relevée.... Pour le témoin, cette présence "extraordinaire " parut simplement insolite ; " C'était comme si  
.../....

## SUITE DE LAC.-

j'avais vu un lion traverser la route ! J'étais surpris mais sans plus. Pas un seul instant il ne pensa se trouver en présence d'une " S.V. " d'ailleurs il ne croyait pas à ces racontars, de plus l'objet qu'il voyait ne ressemblait en rien à l'image préconçue qu'il s'en faisait. Par contre son épouse sensibilisée par ce qu'elle avait lu dans la presse ne douta pas un instant que c'était une " S.V. " mais elle ne dit rien à son mari. Le témoin commença à freiner pour s'arrêter à hauteur de la chose afin de mieux l'observer. Dès qu'il commença son présage, il éprouva une sensation de froid très intense (glacial) et fut pris de tremblements mais il ne pensa pas que cela put être lié à la présence de l'objet. Curieusement son épouse ne ressentit pas cette sensation de froid, mais dès qu'elle vit l'objet elle eut la conviction à la fois forte et irraisonnée qu'il représentait un DANGER, pourtant elle n'éprouva aucune peur. Lorsque son mari se mit à freiner, elle cria : " Va-t-en, file ! FIE ! " avec une telle conviction, une telle force que son mari lui obéit aussitôt. Il appuya sur l'accélérateur, la reprise du moteur fut parfaite, rien d'anormal en ce qui concerne les phares. L'objet étant posé à l'intérieur de la courbe de la route, jamais les phares ne le prirent dans leur faisceau. Le témoin considère avoir eu un comportement normal, toutefois il ne s'explique pas sa réaction de " fuite ". La voiture poursuivit donc sa route et en se retournant les témoins purent encore voir l'objet jusqu'à 5 ou 600 m puis il fut caché à leur vue par une butte. Un peu plus loin ils retrouvèrent le brouillard, et 2 jours plus tard, ils se firent la remarque que l'endroit où était l'objet était le seul de leur route (200 km) dépourvu de brouillard. Ils croisèrent un camion un peu plus loin et tentèrent en vain de l'arrêter. Une fois chez eux ils firent chacun de leur côté le dessin de l'objet. Ces dessins correspondent à un détail près. Le lendemain

## SUITE DE LAC .-

ils firent leur déposition à la Gendarmerie de Hérisson. Les gendarmes se rendirent sur les lieux mais ne relevèrent aucune trace suspecte.

**L'OBJET :** Cylindre vertical reposant au centre d'un cercle lumineux de 6 m de diamètre, éclairant le sol. Cela faisait ressembler l'ensemble à un grand verre à soda posé sur une rondelle de carton. Il paraissait enveloppé de lumière, aucune structure solide n'était visible. Il comportait deux parties : le sommet et le corps.

**1/ LE SOMMET :** il était constitué d'un disque épais de 1m de haut ayant la forme " d'une boîte à camembert " sa luminosité était d'une puissance extraordinaire, une lumière " sèche " d'un blanc intense, presque bleuté. Mais cette lumière aussi intense fut -elle ne rayonnait pas et n'éclairait pas ! Elle n'était pas éblouissante.

**2/ LE CORPS :** Il avait la forme générale d'un tronc de cône, allant en se rétrécissant en haut. Très lumineux, mais moins que le sommet, il apparaissait comme un objet en verre dépoli (ou en opaline blanche) éclairé de l'intérieur. Sa luminosité était blanche, fixe et uniforme, ses bords parfaitement nets. Les témoins pensèrent d'abord que la chose était un objet solide. A la réflexion, ils se demandèrent si ce n'était pas plutôt un faisceau convergent d'une lumière "opaque, pâteuse, presque solide " émise par la base du disque supérieure. Corps solide ou faisceau de lumière compacte ? Il est difficile de se prononcer. Les contours étaient cependant très NETS.

Autour de l'objet 2 phénomènes : 1 faisceau lumineux et des " formes "

**3/ LE FAISCEAU LUMINEUX :** Le faisceau partant de la base du disque au sommet avait les bords flous, il semblait constitué de lumière "normale ". Toutefois le sol éclairé et qui était l'herbe de la prairie, au lieu de paraître vert, avait une teinte marron-rose-orangée assez claire, un peu de la couleur des fougères fanées.

**4/ LES FORMES :** A l'intérieur de cette zone éclairée, les témoins observèrent des " formes " noires, parfaitement nettes. Elles

SUITE LE LAC .--

ressemblaient à des tubes courbés en arceau au-dessus du sol, disposés anarchiquement et allant le plus souvent de la base de l'objet à la périphérie de la zone lumineuse. Le témoin en remarqua une dressée sur le bord gauche de la zone lumineuse. Elle mesurait 1 m 50 de haut et il la vit REMUER. Son épouse ne le remarqua pas. Elles évoquent pour lui quelque chose de VIVANT !

LES LIEUX : L'observation a été faite à 3 kms de la forêt de l'Espinasse. Bassin houiller de l'Aumance (exploitation abandonnée après guerre).

(enquête de M. Giraud)